

La formation du contrat

Le contrat



est

un accord de volontés (rencontre entre l'offre et l'acceptation) produisant des effets de droit pour les parties qui le concluent

un outil juridique indispensable à la sécurité des échanges entre personnes juridiques

Principes :

- Autonomie de la volonté
- Liberté contractuelle

Obligations :

- De donner, faire ou ne pas faire
- De moyens ou de résultat

LE CONTRAT

Contenu : clauses générales et particulières déterminent les obligations et les engagements des parties.

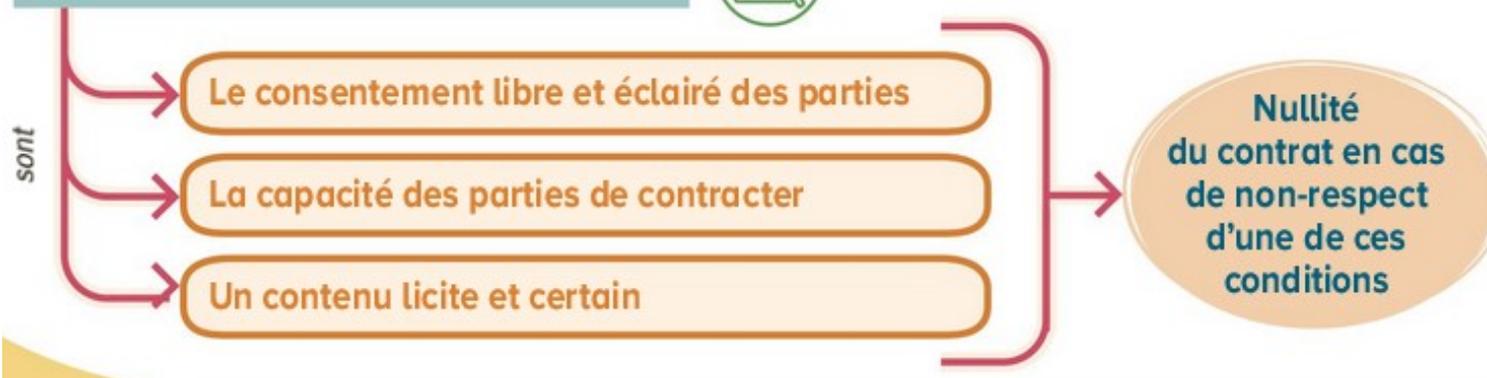
Classification selon plusieurs types de critères :

- Mode de formation
- Contenu
- Champ d'application du contrat

Conditions de forme :

- Oral
 - Écrit sous seing privé
 - Écrit authentique
 - Dématérialisé
- La loi peut imposer la forme des contrats.

Ses conditions de validité



Les conditions de validité des contrats

Conditions de formation

- Offre expresse ou tacite
- Acceptation de l'offre
- Formation du contrat

Conditions de fond

Libre consentement des parties

Pas de vices tels que :

- L'erreur
- Le dol
- La violence

Nullité relative

Parties capables de contracter

Exemple :
personne
mineure

Nullité relative

Objet et cause

- Objet existant, commercialisable, licite, déterminable et possible
- Cause licite et morale

Nullité absolue

Ses principes fondateurs



reposent sur

l'autonomie de la volonté

ce qui implique que

seule la volonté des contractants crée le contrat

le contrat est formé dès l'échange des consentements

la liberté contractuelle

ce qui recouvre

la liberté de contracter

la liberté de choisir son cocontractant

la liberté de définir le contenu du contrat

Les parties au contrat et leurs droits

Débiteur : a une obligation envers l'autre partie au contrat.
OU
Créancier : a un droit sur l'autre partie au contrat.

LES PARTIES :
ce sont des cocontractants

Les parties dans le contrat de consommation : un **consommateur** face à un **professionnel**

Protection du consommateur : droit de rétractation pour certains contrats

Obligations du professionnel :

- Communication des caractéristiques essentielles
- Information et conseil